



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grande distribution

Question écrite n° 27310

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la vive inquiétude des fournisseurs de grandes surfaces qui craignent, après l'adoption de la loi de modernisation de l'économie, que la vente de produits importés n'augmente dans de trop grandes proportions. Certains industriels français préconisent donc que les enseignes de la grande distribution, implantées sur le territoire français, publient, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, les parts des achats de produits commercialisés en magasins, réalisées auprès des entreprises patrimoniales dont le siège social est situé en France. Aussi, il lui demande si l'adoption de cette proposition est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27310

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6058

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)